

Diagnostic Assainissement - Non conforme

Par alexstylz, le 12/10/2011 à 00:25

Bonjour,

Je vais bientôt signer chez le notaire l'acte de vente authentique.

Je vient de recevoir le diagnostic de l'assainissement qui est non conforme.

Je découvre egalement que les frais sont à ma charge.

Je suis sur le fait accompli, soit je paie l'installation complete d'assainissement soit je renonce a l'achat du bien sous peine de dommages et interet.

Est ce que je peut avoir un autre recours ? Puis je faire pression sur le notaire ? l'agence ?

Le compromis de vente etant bien entendu signer depuis plusieures semaines impossible de re negocier le prix.

J'ai besoin d'aide.

Merci